

Votre plan financier est-il doté de toute la protection voulue?

Planifier son avenir financier ne se limite pas à investir. Même un portefeuille très bien garni peut souffrir de l'effet d'érosion provoqué par les dépenses imprévues et les ponctions fiscales subséquentes au décès. La meilleure façon d'éviter des difficultés superflues à votre famille consiste à intégrer l'assurance à votre plan financier.

L'assurance-vie est l'une des solutions financières les plus souvent ignorées, et son rôle à l'intérieur d'une stratégie financière bien conçue généralement sous-estimé. Voici quelques idées erronées la concernant :

Idée erronée n° 1 : Quelqu'un qui possède beaucoup d'épargne n'a pas besoin d'assurance-vie.

Les personnes qui possèdent un gros portefeuille n'ont peut-être pas absolument besoin d'assurance-vie, mais son utilisation peut contribuer à régler des questions complexes de planification successorale comme une imposition excessive au décès et la nécessité de liquider des biens de valeur pour payer la facture. L'assurance-vie peut aussi vous aider à accumuler un actif additionnel à l'abri de l'impôt, la prestation non imposable versée à vos héritiers maximisant la valeur de l'actif transmise aux générations suivantes. Si vous désirez créer un patrimoine intergénérationnel, l'assurance-vie pourrait vous permettre d'atteindre votre but.

Idée erronée n° 2 : L'assurance-vie n'ajoute que peu de valeur à une stratégie financière globale.

Certaines personnes considèrent les primes d'assurance comme un gaspillage d'argent, tandis que d'autres n'abordent tout simplement pas la question parce qu'elles refusent de penser à la mort. Quelle que soit notre idée sur le sujet, nous sommes tous confrontés à des obligations, que nous soyons ici ou non pour les remplir. Les plus courantes sont les suivantes :

- les frais funéraires;
- les études des enfants;
- un emprunt hypothécaire et d'autres dettes;
- l'impôt sur les successions;
- les frais de subsistance.



Par ailleurs, tout événement ayant le potentiel de transformer votre vie – un diagnostic de maladie grave, par exemple – pourrait vous obliger à financer vos dépenses, y compris vos soins médicaux, à partir de votre portefeuille de placement. Heureusement, vous pouvez souscrire une assurance maladie grave pour vous aider à retrouver la santé financière – et physique – au cas où pareille situation surviendrait.

Idée erronée n° 3 : L'assurance-vie ne s'adresse qu'aux jeunes familles.

S'il est vrai que les jeunes familles, devant faire face à d'importantes obligations financières, ont besoin de protection, il demeure que l'assurance-vie est un outil de gestion du risque qui possède des avantages observables à chaque étape de la vie. Que vous ayez un emprunt hypothécaire à assurer ou un patrimoine important à préserver, il existe probablement une solution d'assurance qui pourra avantageusement s'intégrer à votre stratégie financière globale.

Les conseillers de ScotiaMcLeod disposent des connaissances, des ressources et d'une équipe d'experts pour vous aider à définir la place de l'assurance-vie dans votre plan financier et mettre en oeuvre une solution adaptée à votre situation.

Cette publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Cette publication sert de source générale d'information et ne devrait pas être considérée comme offrant des conseils fiscaux ou de placement personnels. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et recommandons aux lecteurs de consulter leur conseiller fiscal professionnel avant de poser un acte fondé sur le contenu de la publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. La présente publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie, ni mentionnée de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia fait référence à La Banque de Nouvelle-Écosse et à ses filiales au Canada. MC Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.



^{MC} Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE. ^{MC} Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE. Tous les produits d'assurance sont vendus par l'entremise de ScotiaMcLeod Services Financiers inc., une filiale spécialisée dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du Groupe Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers en placement de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'assureurs-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) représentant ScotiaMcLeod Services Financiers inc.